



QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission
de la coopération technique**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Examen à mi-parcours de la coopération technique.....	1
II. Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).....	12
III. Rapport d'évaluation thématique: administration du travail.....	16
IV. Autres questions.....	18

1. La Commission de la coopération technique s'est réunie les 14 et 15 mars sous la présidence de M. Yimer Aboye (gouvernement, Ethiopie). Les vice-présidents employeur et travailleur étaient, respectivement, M. Hoff et M. Agyei.
2. La commission était saisie de l'ordre du jour suivant:
 - Examen à mi-parcours de la coopération technique.
 - Aspects opérationnels de l'IPEC.
 - Rapport d'évaluation thématique: administration du travail.
 - Autres questions.

I. Examen à mi-parcours de la coopération technique

3. Un représentant du Directeur général (M. Trémeaud) a présenté le rapport du Bureau¹. Il a rappelé le contexte de l'opération, en soulignant que le rapport porte principalement sur l'exécution du programme d'action confié au Bureau par la Conférence internationale du Travail en 1999. En tant que tel, le rapport ne donne pas une image détaillée ni une analyse approfondie de l'ensemble du programme de coopération technique dont il est fait état dans les rapports annuels soumis à la commission à chaque session du mois de novembre.
4. L'intervenant a suggéré de lire le rapport conjointement avec les autres documents pertinents, à savoir le rapport sur les examens sur place par des équipes composées de membres du Conseil d'administration, le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT en 2001 soumis à l'examen de la Commission du programme, du budget et de l'administration, qui aborde également le programme de coopération technique du Bureau, et le projet de protocole d'accord avec la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement, soumis pour approbation à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail. Les accords avec les banques régionales de développement montrent dans quelle mesure le Bureau a pu développer les partenariats pour les activités de coopération technique dans le cadre de la promotion du travail décent.
5. Réaffirmant que le rapport dont la commission était saisie a été rédigé à un moment où les derniers chiffres n'étaient pas encore disponibles, l'orateur a donné une mise à jour pour l'année 2001. Le niveau des dépenses a augmenté, passant à 120 millions de dollars E.-U. Le niveau des nouvelles approbations a augmenté de 2,5 pour cent et s'établit maintenant à 150 millions de dollars E.-U. environ; cette augmentation touche les quatre secteurs, encore qu'elle soit plus forte pour le secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail. Les efforts déployés par le Bureau pour améliorer l'exécution commencent à être payants. Le taux d'exécution pour le Bureau s'est amélioré, passant de 51 pour cent en 1999 à 57 pour cent en 2000, puis à 63 pour cent en 2001.
6. M. Trémeaud a conclu en indiquant que les tendances récentes montrent que le Bureau a été en mesure d'exécuter un programme de coopération technique de plus en plus important avec une efficacité accrue et que l'examen à mi-parcours donne un aperçu des

¹ Document GB.283/TC/1.

activités entreprises à ce jour pour exécuter le programme d'action. Le Bureau sait pouvoir compter sur l'orientation de la commission pour guider ses efforts.

7. Le vice-président employeur (M. Hoff) a remercié le Bureau de ses efforts pour produire un document de qualité et a formulé des observations détaillées sur plusieurs points.
8. S'agissant de renforcer la pertinence et l'efficacité du programme de coopération technique de l'OIT, l'orateur a exprimé la préoccupation de son groupe devant l'insuffisance des consultations avec les partenaires sociaux au sujet de la conception, de l'exécution et de l'évaluation des projets de coopération technique. Il est nécessaire de renforcer les moyens des organisations d'employeurs afin de leur permettre de participer pleinement à l'identification de programmes ciblés et circonscrits dans des domaines prioritaires comme la mise en valeur des ressources humaines et le développement des petites entreprises. En outre, notant l'importance du développement des petites entreprises dans la promotion de l'emploi, il a demandé au Bureau d'apporter un plus grand soutien au renforcement des capacités des organisations d'employeurs en relation avec les services d'appui aux petites et moyennes entreprises.
9. M. Hoff s'est félicité de la politique délibérée du Centre de Turin d'axer de plus en plus ses activités sur les mandants et les priorités de l'OIT, ce qui a entraîné une augmentation du nombre des activités tripartites.
10. Le groupe des employeurs s'est félicité de l'aide fournie en Afrique, en Europe et en Asie-Pacifique à propos des nouveaux besoins économiques et sociaux d'intégration et de coopération au niveau régional; un appui plus important au renforcement des capacités des organisations régionales d'employeurs sera nécessaire.
11. Espérant que les efforts pour délimiter les rôles et les responsabilités du siège et de la structure extérieure se poursuivront, M. Hoff a demandé qu'une attention particulière soit accordée à la sélection du personnel destiné à occuper les postes d'encadrement sur le terrain.
12. S'agissant de l'évaluation, il a noté avec satisfaction que les directeurs de programme intègrent les informations tirées de l'évaluation dans leur prise de décision. Il a demandé que soit mis en place un système visant à assurer que les leçons à retenir soient introduites dans les nouveaux projets et que des sanctions soient infligées lorsque cela n'est pas fait. Il a apprécié le suivi des présentations des évaluations thématiques et a estimé que cela accroîtra l'utilité des travaux de la commission.
13. Dans ce contexte, le groupe des employeurs appuie sans réserve les examens sur place et demande au Bureau d'envisager des mécanismes pour les lier de façon officielle aux conférences régionales, en gardant présent à l'esprit le fait que les examens doivent être d'actualité, intéressants et brefs. L'orateur a également demandé que le BIT envisage de renforcer le système qui permet d'associer les membres du Conseil d'administration à l'évaluation des projets de coopération technique. Des propositions devraient être soumises à la commission en novembre.
14. S'agissant du financement extrabudgétaire, M. Hoff a indiqué que son groupe est préoccupé du déséquilibre croissant dans la distribution de ces ressources entre les secteurs et a demandé de quelle influence le Bureau dispose pour faire en sorte que les projets soient fondés sur la demande. Le groupe des employeurs est d'avis que les secteurs techniques devraient être autorisés à envoyer des propositions aux donateurs et à dialoguer directement avec eux plutôt que de passer par une unité centrale, puisque les secteurs techniques sont ceux qui connaissent le mieux le sujet et qui sont le mieux à même de convaincre les donateurs. Cela concerne particulièrement ACTRAV et ACT/EMP.

15. L'importance de la collaboration, dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au niveau du terrain a également été soulignée. Le groupe des employeurs attache de plus en plus d'importance aux activités de coopération technique concernant le VIH/SIDA, l'emploi des jeunes, le renforcement des capacités des partenaires sociaux et la mise en valeur des ressources humaines, et il est prêt à fournir des services spécialisés pour l'exécution d'activités dans ces domaines techniques.
16. Le vice-président travailleur (M. Agyei) s'est référé aux discussions de la Conférence internationale du Travail en 1999, au cours desquelles il a été réaffirmé que la coopération technique est un instrument fondamental pour traduire en actes l'orientation politique de l'Organisation. La composition tripartite unique de l'OIT au sein du système des Nations Unies confère une véritable force qui peut être efficacement mise à profit pour la coopération technique.
17. Le groupe des travailleurs est favorable à l'établissement d'objectifs stratégiques et d'un cadre de programmation commun reliant les activités exécutées à l'aide des ressources du budget ordinaire et celles exécutées à l'aide de ressources extrabudgétaires; l'orateur a cependant insisté sur la nécessité d'être vigilant afin d'éviter une marginalisation des mandants de l'OIT dans le processus de décision. Il a souligné qu'il est indispensable que le Conseil d'administration demeure l'organe central qui oriente l'action.
18. Tout en se déclarant satisfait de l'augmentation des dépenses totales en 2001 et des efforts déployés par le Bureau qui ont permis de relever le niveau des approbations multilatérales et des approbations directes de fonds fiduciaires, l'orateur a souhaité être informé des mesures prises par le Bureau au vu de la réduction du financement du PNUD et du FNUAP. M. Agyei s'est inquiété du recul de la part de l'Afrique dans les dépenses totales et a demandé des éclaircissements sur la situation concernant l'Europe et les Etats arabes, le Conseil d'administration ayant signalé à sa session de novembre un recul des dépenses dans ces régions.
19. Le groupe des travailleurs se félicite de l'amélioration des taux d'exécution. Préoccupé par les questions qualitatives, il propose que le BIT adopte des procédures de surveillance et d'évaluation axées sur les résultats.
20. A propos d'une conclusion des équipes d'examen sur place selon laquelle les consultations avec les mandants tripartites ont été insuffisantes, le vice-président travailleur a demandé au Bureau d'établir des principes directeurs afin que la tenue de consultations soit dans le cours normal des choses.
21. En ce qui concerne la participation de l'OIT au processus du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), il a demandé au Bureau, conjointement avec les mandants, de trouver des moyens novateurs d'incorporer les approches spécifiques à l'OIT dans les CSLP et dans les cadres similaires pour le développement et a proposé d'inscrire à l'ordre du jour futur de la commission la question des liens entre les activités de l'OIT et les CSLP. Il a aussi demandé qu'il y ait un point appelant une décision sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes et la vérification de la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes.
22. Le groupe des travailleurs a noté avec plaisir le nombre des manifestations concernant la Déclaration et a indiqué que la promotion de cet instrument est devenue un outil stratégique des syndicats. A l'évidence, ACTRAV soutient ces activités et utilise en réalité pour ce faire les ressources dont il dispose au titre de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO).

23. Soulignant la contribution cruciale du Centre de Turin, M. Agyei a déclaré que son programme sur la liberté d'association devrait être mieux intégré dans les activités générales du Centre.
24. S'agissant de l'évaluation, le vice-président travailleur a souligné la nécessité d'établir des principes directeurs et des listes de contrôle pour les documents de projet ainsi que celle d'une formation à la conception, à la surveillance et à l'évaluation des projets. L'expérience du PNUD, qui a établi une base de données centrale, a été mentionnée comme un bon exemple à suivre.
25. Le groupe des travailleurs s'est déclaré favorable d'une manière générale au mécanisme d'allocation des ressources pour la coopération technique mais s'est inquiété des modalités pratiques de sa mise en œuvre, et en particulier du manque de transparence. Le groupe est d'avis que ACT/EMP et ACTRAV devraient y être pleinement associés.
26. M. Agyei a exprimé l'intérêt du groupe des travailleurs pour le dialogue de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods sur les politiques et a souhaité savoir dans quelle mesure les questions relatives à la liberté d'association et au droit de négociation collective sont à l'ordre du jour de ce dialogue. Pour ce qui est des partenariats avec le secteur privé, le groupe des travailleurs aimerait être tenu au courant des faits nouveaux récents et estime que l'information devrait être communiquée par l'intermédiaire du bureau de la commission et des secrétariats des groupes. Parmi les autres points pouvant faire l'objet d'une discussion de cette commission figurent la question des cadres nationaux pour la coopération technique et le programme de travail sur le thème de l'économie informelle après la Conférence internationale du Travail de 2002.
27. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe de l'Afrique, a déclaré que la NIA/NPDA (Nouvelle initiative africaine/Nouveau partenariat pour le développement africain) est un programme complet national visant à promouvoir le redressement économique du continent, à mettre en valeur les ressources humaines, à favoriser la paix et la stabilité et à rompre le cycle de la pauvreté. Son succès dépendra en partie du soutien apporté par d'autres pays. Il est d'avis que le programme de coopération technique du BIT doit être en phase avec l'initiative et doit la renforcer. Se déclarant préoccupé par une tendance du BIT à réduire ses activités de coopération technique à un moment où le NPDA a besoin d'un appui solide, le groupe a prié instamment l'OIT d'élaborer des propositions appropriées et de cibler des donateurs spécifiques.
28. L'orateur a souligné le fait que, bien que la majorité des pays africains ait ratifié les conventions fondamentales de l'OIT, nombreux sont ceux qui se démentent encore pour les mettre en œuvre et les faire respecter, en partie à cause du manque de moyens au sein des administrations nationales du travail. Il a préconisé l'élaboration d'un programme de formation de formateurs pour les inspecteurs du travail.
29. Le représentant du gouvernement italien, parlant au nom des pays industriels à économie de marché (PIEM), a salué les efforts de restructuration de l'OIT visant à mieux servir les besoins locaux dans un cadre de programmation commun et en collaboration avec d'autres partenaires, au sein du système des Nations Unies et en dehors de celui-ci. Les PIEM se sont également félicités que l'on mette l'accent sur une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les aspects de la coopération technique.
30. Le groupe a approuvé avec force les activités de suivi de la Déclaration. Cependant, l'approche, telle qu'elle est perçue, va plus dans le sens du financement et de l'exécution directs des projets que dans celui de la promotion de partenariats. Il a appelé à une plus grande participation d'autres institutions pour garantir la durabilité des actions entreprises.

31. S'agissant des questions de qualité, de visibilité et d'impact des activités de coopération technique du BIT, les PIEM ont souligné la nécessité de poursuivre avec une plus grande cohérence les objectifs stratégiques et de normaliser les procédures de gestion et d'évaluation. Les PIEM ont particulièrement apprécié l'engagement pris par le BIT d'accroître le nombre des évaluations extérieures et indépendantes.
32. Le groupe a exprimé de fortes réserves à l'égard des «examens sur place» et a demandé que les directeurs régionaux fournissent davantage d'informations.
33. Afin d'améliorer la visibilité, les PIEM ont encouragé l'OIT à poursuivre ses efforts visant à élaborer une stratégie de communication aux niveaux régional et mondial. Les PIEM ont insisté sur la nécessité de renforcer les relations opérationnelles avec le système des Nations Unies par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou dans le cadre du PNUD, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement. Les PIEM se sont félicités de la participation active de l'OIT au mécanisme du Pacte mondial, de la signature du mémorandum d'accord avec l'UE et du fait que le programme Universitas est en cours.
34. Les PIEM ont estimé que les Etats Membres doivent davantage participer à l'élaboration de l'ordre du jour de la Commission de la coopération technique.
35. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est félicitée du renforcement actuel des relations entre le siège et le terrain et entre l'OIT et les donateurs. Elle a insisté sur la nécessité de se concentrer davantage sur les systèmes de gestion de cycles de programmation complets ainsi que sur la nécessité pour l'OIT d'axer davantage son action sur le résultat. Le renforcement des structures extérieures, une collaboration plus efficace entre le siège et le terrain, une planification conjointe et des accords de partenariat avec les donateurs sont autant de facteurs essentiels à cet égard. Elle est d'avis que le mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TC-RAM) prévoit l'établissement de priorités à l'échelle du Bureau, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour qu'il fonctionne de manière efficace.
36. L'oratrice a maintenu que l'OIT doit exploiter au mieux son avantage compétitif en menant efficacement le dialogue social pour garantir qu'une politique du travail négociée figure à l'ordre du jour du développement national comme à celui de la lutte contre la pauvreté. L'OIT doit accroître proportionnellement son impact sur les processus que sont le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, et travailler plus étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement.
37. Le représentant du gouvernement de l'Inde a rappelé que l'Asie compte le plus grand nombre de pauvres et a souligné la nécessité d'allouer des ressources appropriées au secteur informel, qui représente 90 pour cent des travailleurs en Inde. Il a appelé à l'établissement d'une documentation sur les réussites exemplaires en vue de leur éventuelle reproduction à l'identique dans d'autres pays; il a également appelé à incorporer dans ce programme des éléments propres à garantir sa durabilité, et à continuer de faire appel aux experts nationaux.
38. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a exprimé l'avis que des changements substantiels doivent être opérés sur le terrain et au siège. Il a insisté sur la nécessité de se concentrer sur l'impact et l'évaluation et a suggéré que les ressources requises pour l'évaluation soient prélevées sur le CTBO. Il a également souligné l'importance des objectifs de développement du millénaire ainsi que la nécessité de poursuivre la coopération avec la Banque mondiale.

39. Le représentant du gouvernement de la Namibie a déclaré qu'aussi bien la coopération technique que le financement par les donateurs sont nécessaires. Pour utiliser efficacement les maigres ressources, il convient de veiller à ce que l'achat d'articles réponde aux besoins des projets, et ces achats ne doivent pas nécessairement profiter aux pays donateurs. Son gouvernement se dit préoccupé par le fait que l'assistance technique est trop souvent destinée à aider les marchés des pays donateurs au lieu d'aider exclusivement les pays bénéficiaires. Tout en indiquant que les programmes des PIEM font oublier le programme de coopération technique du BIT, il a rappelé les besoins dans d'autres domaines, qu'il s'agisse de créer des capacités ou de développer le dialogue social. Il a estimé que l'évaluation permettrait d'améliorer la distribution de l'aide.
40. Le représentant du gouvernement du Japon a renouvelé le soutien de son gouvernement au programme de coopération technique du BIT dans les domaines de l'employabilité et des normes fondamentales du travail, qu'il estime de nature à promouvoir le travail décent en Asie. Il a exprimé l'espoir que l'OIT contribuerait au développement du travail décent dans les pays en développement en étroite collaboration avec les donateurs et les pays bénéficiaires et, dans ce contexte, a appelé à une meilleure coordination avec les pays bénéficiaires ainsi qu'avec la communauté des donateurs. La synchronisation des différents programmes s'inscrivant dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement permettrait d'éviter le double emploi. Il a souligné la nécessité de former des fonctionnaires d'Etat nationaux dans les pays bénéficiaires afin de garantir la durabilité de ces activités, de bien planifier les projets et d'en évaluer le suivi.
41. Le représentant du gouvernement de la France a insisté sur la nécessité de donner plus de cohérence dans chaque étape du cycle de projet. Pour cela, il a remarqué la nécessité d'avoir les schémas préliminaires de projet et qu'ils soient systématiquement établis et discutés avec les pays donateurs. Il a constaté que ceci faciliterait le travail entre les différentes unités du BIT intervenantes, les pays bénéficiaires et les pays donateurs. Il a exprimé l'avis que ces schémas standardisés prévoyant toutes les étapes de la vie des projets faciliteraient la participation, avec plus de visibilité, des partenaires sociaux tant des pays donateurs que des pays bénéficiaires à ces mêmes étapes.
42. Le représentant du gouvernement du Burkina Faso s'est déclaré préoccupé par la baisse des dépenses de coopération technique pour l'Afrique entre 1998 et 2000. Il a prié instamment l'OIT de renforcer ses partenariats avec les organisations régionales africaines. Par ailleurs, il a estimé nécessaire que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail soit mise en pratique.
43. Le représentant du PNUD, tout en reconnaissant le déclin du financement de soutien, a souligné l'importance des partenariats au sein du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec l'Union européenne et le secteur privé, pour réaliser les objectifs de développement du millénaire. Il a déclaré que l'OIT occupe un créneau bien défini dans l'effort global de collaboration pour atteindre ces objectifs. Il a encouragé l'OIT à aller de l'avant et à garder présent à l'esprit qu'elle a son rôle à jouer et sa part de responsabilité dans les limites de ses compétences et de ses avantages compétitifs. Il a exprimé sa gratitude et salué l'esprit constructif et volontariste de l'OIT et s'est félicité de l'intention de l'Organisation de renforcer son partenariat avec le PNUD.
44. M. Jeetun (membre employeur) a déclaré qu'une analyse des tendances de la coopération technique aurait pu compléter les chiffres globaux indiqués dans le rapport. Se déclarant préoccupé par la baisse des dépenses de coopération technique pour l'Afrique et par le ralentissement des activités axées sur la création d'emplois, il a exprimé l'avis qu'il convient d'allouer des ressources supplémentaires. Il s'est félicité de l'amélioration du taux d'exécution, tout en espérant que des objectifs plus ambitieux seront fixés pour l'avenir.

45. Rappelant son engagement personnel dans les débats de la 87^e session de la Conférence internationale du Travail (1999), M. Jeetun a constaté des progrès dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence, tout en regrettant que ces progrès semblent être plus importants dans certains domaines que dans d'autres. Il a estimé nécessaire que les employeurs continuent de participer aux activités de Turin et a insisté pour que le programme en faveur des petites et moyennes entreprises soit mis en œuvre dans un plus grand nombre de pays. Enfin, il a souligné la nécessité de poursuivre les efforts d'intégration régionale et de renforcer le tripartisme au niveau régional.
46. M. Glélé (représentant des employeurs) a constaté avec inquiétude la baisse des dépenses de coopération technique pour l'Afrique et a prié instamment le Bureau et les donateurs d'allouer davantage de ressources à ce continent. Il a souligné l'importance des programmes consacrés aux micro-entreprises, qui contribuent, selon lui, au développement d'entreprises prospères et productives en Afrique.
47. Le représentant du gouvernement du Portugal a soutenu que le rôle de la commission est de fournir des orientations stratégiques et non d'assurer une microgestion. Se référant aux principales tendances, l'intervenant a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis sur la voie de l'intégration du budget ordinaire et des activités de coopération technique qui, à son sens, contribuera à équilibrer les ressources entre les quatre objectifs stratégiques et le Centre de Turin.
48. L'orateur a encouragé l'OIT à adopter une approche plus dynamique et plus novatrice à l'égard des partenariats et des nouveaux donateurs parmi lesquels le secteur privé et l'UE. Le représentant a relevé avec satisfaction l'amélioration du taux d'exécution et a insisté sur la nécessité de prévoir une évaluation au stade de la conception et de la mise en œuvre des projets. Il a demandé davantage d'informations sur le processus de décentralisation, la capacité des bureaux extérieurs dans le domaine de la coopération technique, l'équilibre entre les projets déterminés par la demande et ceux qui sont induits par l'offre, et le rôle des bénéficiaires. Il a noté que le rapport ne mentionne pas le dialogue avec les mandants et a estimé que les nouveaux documents par pays concernant le travail décent pourraient combler cette lacune.
49. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a déclaré qu'il convient de clarifier l'orientation et la structure des activités d'exécution pour veiller à ce que tout accroissement du financement multilatéral ait un impact. Une amélioration des compétences de gestion s'impose. Sa délégation s'est également félicitée du travail du Bureau sur une programmation régulière conjointe, une structure centrale et un ensemble de critères que les propositions doivent remplir avant de pouvoir être présentées aux donateurs. Elle ne partage pas l'opinion selon laquelle les secteurs techniques sont les mieux placés pour traiter avec les donateurs vu qu'il faut assurer une coordination et établir des priorités.
50. L'oratrice a félicité le Bureau, d'une part, pour les efforts qu'il a déployés en vue d'accroître la visibilité de l'OIT et le Directeur général, d'autre part, pour son initiative tendant à renforcer les services régionaux, ce qui aidera à faire face à la demande accrue de travaux suscités par l'UNDAF et les DSRP.
51. L'intervenante a réitéré les réserves de son groupe concernant l'utilité des examens sur place et a appuyé l'idée selon laquelle la commission doit dialoguer avec les directeurs sur le terrain et demander aux directeurs régionaux d'exposer les succès obtenus et les problèmes rencontrés.
52. Le représentant du gouvernement de l'Italie a souligné la nécessité de réviser le système d'évaluation et a proposé que cette question soit examinée à la session de novembre du

Conseil d'administration. L'intervenant a réitéré la demande déjà présentée par son gouvernement tendant à conduire des évaluations indépendantes et particulièrement des évaluations thématiques. En ce qui concerne la participation des membres du Conseil d'administration aux exercices d'évaluation, il s'est déclaré opposé aux examens sur place et a estimé qu'un dialogue avec les directeurs régionaux serait utile. Il a également évoqué la nécessité pour le Bureau de renforcer ses partenariats à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies de même qu'avec divers pays donateurs et bénéficiaires.

- 53.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a félicité le Bureau pour les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires affectées à la coopération technique ainsi que pour l'amélioration de la collaboration entre le siège et les bureaux extérieurs. Elle a accueilli avec satisfaction l'accroissement du taux d'exécution et la nouvelle selon laquelle l'OIT participera au Groupe des Nations Unies pour le développement. Demandant instamment d'aller plus avant dans le domaine de l'évaluation, l'intervenante a préconisé en particulier l'élaboration de cibles et d'indicateurs de référence qui soient mesurables et vérifiables et a considéré qu'il faut multiplier les évaluations extérieures et indépendantes. Elle n'est pas d'avis que les membres du Conseil d'administration doivent poursuivre les examens sur place et suggère que, pour renforcer leur fonction de contrôle, il serait plus utile de demander aux fonctionnaires employés dans les régions de faire rapport à la commission dans le cadre d'un dialogue ouvert. L'intervenante a cité comme thème possible le rôle de l'OIT dans les diverses stratégies de planification par pays.
- 54.** Le représentant du gouvernement de la Chine a recommandé le recrutement d'un personnel national pour l'exécution de projets de coopération technique en faisant valoir que des experts nationaux peuvent faciliter la mise en œuvre des projets en raison de leur connaissance de l'environnement local. L'intervenant a déclaré que les priorités essentielles de la coopération technique sont la réduction de la pauvreté et la protection sociale, et que les normes internationales du travail ne doivent pas être une condition préalable à la mise en œuvre des programmes. Il a également exprimé son inquiétude au sujet de la diminution de la part que la promotion de l'emploi occupe dans les activités de coopération technique. Le représentant gouvernemental a aussi déploré la faible proportion de participants originaires de l'Asie du Pacifique aux activités du Centre de Turin.
- 55.** M. de Arbeloa (représentant des employeurs) a déclaré que la coopération technique est très importante pour les pays en développement et qu'elle doit être à la fois dynamique et flexible pour être en mesure de réagir à l'évolution rapide des situations. L'intervenant a mis en évidence l'utilité des examens sur place, insistant sur le fait que ces missions aident les fonctionnaires employés sur le terrain à s'acquitter de leurs tâches et ont été fortement appréciées par les gouvernements et par les donateurs, eux-mêmes encouragés par l'engagement direct du Conseil d'administration.
- 56.** M. Anand (membre employeur) a appuyé sans réserve la poursuite des examens sur place qui, à son sens, ont joué un rôle dans l'accroissement du taux d'exécution. Il a également estimé que le Centre de Turin a de toute évidence pour mission de soutenir les institutions nationales et sous-régionales en les aidant à mettre au point des moyens de renforcer les compétences grâce à la formation des instructeurs.
- 57.** En ce qui concerne le développement des EMN, ayant constaté que l'OIT s'occupe d'ordinaire du secteur structuré de l'économie, M. Anand a signalé qu'en Afrique et en Asie c'est le secteur informel qui domine et qui alimente le secteur formel; il a remercié l'OIT de l'aide qu'elle a apportée pour répondre aux besoins du secteur informel en Inde et, citant les données indiquées dans *Mystery of Capital* (Hernand de Soto), il a plaidé en faveur de l'élargissement de cette aide à tous les pays d'Asie ainsi qu'à l'Afrique et à l'Amérique latine.

58. M. Suzuki (membre employeurs) s'est déclaré, comme d'autres orateurs, favorable aux examens sur place qui, à son avis, ont accru la fonction de gouvernance de la commission sur le terrain. Pour ce qui est de la viabilité, l'orateur a estimé qu'il importe de déterminer d'emblée si la coopération technique est nécessaire, de s'assurer que le pays y est préparé et d'envisager les apports et les résultats dans le temps.
59. La représentante du gouvernement du Danemark s'est déclarée opposée aux examens sur place car elle estime que le Conseil d'administration doit se préoccuper de la gestion stratégique et non de microgestion, comme d'autres orateurs l'ont fait observer. L'exercice peut être profitable aux bureaux extérieurs ou aux participants mais non à la commission et c'est là l'important. L'oratrice a souscrit aux propositions des représentants des gouvernements de l'Italie et des Etats-Unis tendant à instaurer un dialogue entre les directeurs régionaux et la commission.
60. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran s'est félicité de la coopération plus étroite qui s'est établie entre l'OIT et la République islamique d'Iran au cours des dernières années, en particulier dans le cadre de l'assistance technique et des cours de formation visant à promouvoir les normes du BIT dans son pays. Affirmant que l'Iran a elle aussi été confrontée au problème mondial du chômage, l'orateur a demandé que quatre questions soient examinées car elles sont prioritaires pour la République islamique d'Iran: la réouverture du bureau de l'OIT en Iran; la mise au point d'un programme fondé sur des objectifs par pays; l'organisation en Iran d'un plus grand nombre de séminaires et d'ateliers ainsi que l'octroi de possibilités accrues de formation; enfin, une assistance technique sur des questions telles que les relations professionnelles, l'administration du travail, les inspections du travail, la formation technique et professionnelle et la sécurité sociale.
61. Le vice-président des employeurs, M. Hoff, a soulevé la question de l'excédent de caisse dû au paiement des arriérés et a souhaité avoir des précisions sur la question de savoir dans quelle mesure CODEV a été associé aux consultations concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires.
62. Tout en reconnaissant que c'est là une question de gestion et que le Directeur général et le Bureau sont ouverts aux nouvelles méthodes de relations entre donateurs et le BIT, il a maintenu que certaines unités doivent avoir un accès direct aux donateurs, sans avoir à passer par des intermédiaires.
63. M. Hoff a fait remarquer que selon le rapport de concernant les examens sur place cet exercice été fructueux. Les participants et les donateurs, y compris les membres du groupe des PIEM, ont estimé que cet exercice a été utile. Il a ajouté que les gouvernements des pays en développement sont également favorables à de tels examens. Il a souligné que la poursuite du dialogue avec le groupe des PIEM sera nécessaire pour harmoniser les points de vue des trois groupes sur cette question. Cependant, il semble qu'il y ait à la commission une majorité appréciable qui souhaite que l'on continue d'associer les membres de la commission à l'évaluation, et il est demandé aux sceptiques d'avoir la courtoisie de s'effacer devant les besoins et les vœux des travailleurs et des employeurs, compte tenu du fait que l'OIT est une organisation tripartite. Il a déclaré que le groupe des employeurs souhaite avoir au Conseil d'administration, à sa session de novembre, un débat sur des propositions concrètes et réalistes concernant les examens sur place.
64. Le représentant du gouvernement du Nigéria a déclaré qu'il est nécessaire d'accroître le nombre des programmes de formation sur la sécurité et l'hygiène au travail à l'intention des inspecteurs du travail, afin de renforcer l'administration du travail dans les pays membres africains. Il a également attiré l'attention du Bureau sur le coût élevé de la formation au Centre de formation de l'OIT, indiquant qu'il empêche la participation de

nombreux pays africains. Il a demandé plus de bourses ou autres formes d'assistance propres à favoriser le renforcement des capacités en termes d'inspecteurs du travail.

65. Le vice-président des travailleurs, M. Agyei, a souligné l'importance non seulement de mettre en œuvre la coopération technique, mais aussi de la concevoir de manière judicieuse et de la décentraliser pour en accroître l'impact direct. Il s'est félicité de l'intégration croissante des activités du Centre de Turin et de l'adoption d'approches novatrices qui profiteront aux syndicats et aux autres mandants de l'OIT.
66. Il a proposé que la commission examine, au cours de la session du Conseil d'administration de novembre 2002, tous les exercices passés (politique de partenariat actif, débats à la CIT, «examens sur place», etc.) afin de déterminer le meilleur moyen d'aller de l'avant sur la question des examens sur place, dans l'intérêt de l'ensemble de l'Organisation. Il a proposé qu'en attendant le Bureau mène des consultations informelles avec les secrétariats du groupe et avec les représentants des gouvernements.
67. En réponse aux délibérations de la commission, un représentant du Directeur général, M. Trémeaud, a remercié les membres de la commission et a fait remarquer que, même si un travail considérable a été accompli depuis les débats de la Conférence internationale du Travail de 1999, il reste encore beaucoup à faire. Le prochain débat de la Conférence consacré à la coopération technique peut être programmé pour 2005.
68. Répondant aux questions et problèmes spécifiques qui avaient été soulevés, M. Trémeaud a couvert trois grands aspects: *la participation de l'OIT aux grands cadres internationaux de développement; la programmation et l'allocation des ressources; et l'organisation du Bureau pour la mise en œuvre du programme de coopération technique.*
69. Sur la question de la participation de l'OIT à des cadres stratégiques nationaux, M. Trémeaud a indiqué que des signes importants et encourageants ont été notés et que les normes, principes et valeurs de l'OIT sont de plus en plus reconnus sur le plan international. L'OIT participe aux exercices du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays. Dans les cas où l'OIT a dirigé des groupes thématiques sur des questions sociales et d'emploi, il a été possible d'intégrer dans les documents définitifs du plan-cadre des éléments du Programme en faveur du travail décent. M. Trémeaud a souligné que les ressources et le temps nécessaires pour participer à ce Plan-cadre ont été considérables. Il s'est avéré difficile d'y participer dans des pays où l'OIT n'a pas de bureau. Les enseignements tirés de la participation de l'OIT à ces exercices seront partagés avec la commission, et des directives seront élaborées à l'intention des structures extérieures.
70. L'OIT se joindra au Groupe des Nations Unies pour le développement, où des questions opérationnelles concernant le système des Nations Unies sont examinées et où l'OIT peut apporter une contribution active dans les domaines de sa compétence.
71. L'OIT a pris une part active au Pacte mondial des Nations Unies, qui offre la possibilité de sensibiliser l'opinion et de promouvoir le respect des principes et droits fondamentaux au travail dans les grandes entreprises du monde entier.
72. Le processus DSRP émerge en tant que principal instrument de planification du développement dans de nombreux pays en développement. L'OIT s'est engagée activement dans le processus DSRP dans des pays pilotes et a été en mesure d'y intégrer des éléments du travail décent. L'OIT facilite également la participation active des partenaires sociaux au processus DSRP national; l'expérience réussie en Tanzanie est actuellement étendue à d'autres pays.

73. Le processus DSRP a également joué un rôle central dans les discussions avec l'Union européenne. Les possibilités de collaboration sont également étudiées sous l'angle du rôle que pourrait jouer l'OIT pour intégrer les partenaires sociaux au cadre des activités déployées en vertu de l'Accord Cotonou passé entre l'Union européenne et les pays en développement.
74. Les objectifs de développement du millénaire constituent un cadre fédérateur pour toutes ces activités de développement. Comme l'a demandé le Secrétaire général des Nations Unies, l'OIT met en place un réseau d'institutions pour travailler sur l'emploi des jeunes. D'autres contributions porteront sur la promotion de l'emploi comme moyen de faire reculer la pauvreté, d'instaurer l'égalité entre les sexes et de lutter contre le VIH/SIDA.
75. Enfin, l'OIT œuvre activement pour que le NPDA fasse de l'emploi une priorité en tant que principal moyen de sortir de la pauvreté. Le Bureau organise des ateliers avec les employeurs et les travailleurs afin d'élaborer des stratégies communes d'appui au NPDA.
76. Sur la question de la programmation et de l'allocation de ressources, M. Trémeaud s'est référé à trois différents aspects qu'il convient de concilier en termes d'allocation de ressources: la compatibilité avec le programme et budget stratégique de l'OIT, les besoins réels des mandants dans les pays, ainsi que les niveaux de ressources et les priorités des donateurs. Le Bureau fait son possible pour trouver le juste équilibre.
77. Les ressources du budget ordinaire et les contributions extrabudgétaires sont programmées dans un cadre de programmation commun, à savoir le programme et budget de l'OIT. Un nouveau système a été mis au point pour la consultation et la planification au niveau national. Du côté des donateurs, les partenariats multi-bilatéraux se développent de plus en plus autour d'un nombre restreint de grands programmes. CODEV associe systématiquement les unités techniques aux discussions avec les donateurs et encourage les bureaux extérieurs et les spécialistes techniques à établir des contacts au niveau local.
78. En 2001, un premier cycle pilote de négociations a eu lieu entre le mécanisme nouvellement établi d'allocation de ressources à la coopération technique et deux donateurs. Bien que cet exercice soit le premier de ce type et malgré la courte préparation, il est considéré comme très utile. ACTRAV et ACT/EMP y ont participé. L'exercice consiste pour les donateurs à présenter les meilleures propositions possibles qui soient compatibles avec les objectifs et les stratégies opérationnels et conformes à leurs priorités.
79. M. Trémeaud a noté que, même si le niveau des dépenses de coopération technique a beaucoup fluctué au fil des années, les quatre secteurs ont bénéficié de ressources accrues en 2001. En termes d'équilibre régional, la quote-part allouée à l'Afrique a diminué, mais pas en termes absolus. Dans les Etats arabes, l'impossibilité de mettre en œuvre les programmes prévus pour la Palestine explique que le niveau des dépenses totales pour cette région n'évolue pas beaucoup. Pour l'Europe, on espère que la relation qui se développe avec l'Union européenne ouvrira de nouvelles possibilités.
80. Etant donné les contraintes financières du PNUD, il ne faut pas s'attendre à un renversement de tendances ni à plus de moyens de financement pour l'OIT. Cependant, le partenariat est prolongé et une équipe mixte OIT/PNUD est en train d'élaborer un programme intéressant sur l'emploi et la réduction de la pauvreté.
81. A propos de la structure et de l'organisation du Bureau, M. Trémeaud a informé la commission qu'il y aura une évolution dans le sens où des activités seront menées sous une gestion unifiée au niveau de la fusion EMD/bureaux de zone. Il reste encore à clarifier les rôles et responsabilités des différentes unités extérieures, et la direction se penchera sur ces questions dans les mois à venir.

82. Il a également été décidé de poursuivre la décentralisation des activités de coopération technique vers le terrain. Une base de données et un manuel de coopération technique sont en préparation. Les spécialistes du terrain seront encouragés à privilégier dans une certaine mesure le renforcement de la coopération technique, et des mesures sont prises pour que les enseignements tirés grâce aux évaluations soient systématiquement pris en compte lors de l'élaboration de nouveaux programmes.
83. M. Trémeaud a conclu son intervention en remerciant la commission pour la haute qualité du débat.
84. Au moment de clore la session sur la question à l'ordre du jour, le président, M. Agyei (parlant au nom de M. Jimer), a conclu qu'à propos des examens sur place, la commission approuve sa proposition antérieure, selon laquelle le Bureau mènera des consultations avec toutes les parties intéressées afin de formuler des propositions à soumettre au Conseil d'administration à sa session de novembre.

II. Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

85. Un représentant du Directeur général (M. Tapiola) a présenté les résultats, les faits et les chiffres définitifs pour l'exercice biennal 2000-01. Il a confirmé que l'IPEC a atteint ses cibles qu'il a même, dans certains cas, largement dépassées. Au 31 décembre 2001, 113 Etats Membres avaient ratifié la convention n° 182, et 116 la convention n° 138. Ces chiffres sont déjà dépassés, d'autres Etats Membres ayant depuis ratifié ces conventions. Le taux d'exécution a été multiplié par trois entre 1999 et 2001, ce qui a permis à l'IPEC de dépasser très sensiblement sa cible de 44 millions de dollars E.-U. en dépensant 56,3 millions de dollars E.-U. En outre, l'amélioration de la gestion financière et des contrôles de qualité, ainsi que plusieurs autres innovations, ont été remarquées. L'orateur a répondu aux questions soulevées pendant la séance précédente de la commission en ce qui concerne la cible des programmes assortis de délais et les bénéficiaires directs des programmes. M. Tapiola a reconnu que l'IPEC cible 12 programmes assortis de délais mais que trois seulement ont jusqu'ici été lancés. Le manque de temps et les restrictions financières ont empêché de faire plus. L'orateur a cependant ajouté que 15 pays ont décidé d'adopter cette approche et que l'IPEC les aide activement dans les travaux préparatoires, notamment pour la mobilisation de ressources. En ce qui concerne la question du comptage des bénéficiaires, M. Tapiola a renvoyé au tableau 1.7 du rapport de l'IPEC, intitulé «progrès et futures priorités», qui fournit des éclaircissements. Il a assuré les membres de la commission que tout est fait pour éviter de compter deux fois les services fournis aux enfants et que l'IPEC s'efforce actuellement d'améliorer ses méthodes de comptage et de localisation de ses bénéficiaires. Du côté des connaissances, 38 études ont été réalisées, soit huit de plus que la cible. Ces travaux de recherche sont la colonne vertébrale du rapport global sur le travail des enfants qui doit sortir en mai. Ce rapport global comprendra de nouvelles estimations du nombre des enfants qui travaillent dans le monde et sera discuté à la Conférence en séance plénière le 12 juin. L'intervenant a en outre ajouté que, dans le cadre du suivi de la dernière réunion, l'IPEC a poursuivi ses efforts en vue de renforcer sa capacité d'évaluation et de mesure de l'impact des activités, de réviser ses pratiques pour ce qui est de l'application du tripartisme dans le cadre de son action contre le travail des enfants, de renforcer sa base de connaissances sur les travaux dangereux et d'intégrer dans les cadres nationaux et régionaux le programme et le personnel de l'IPEC dans les régions et les programmes connexes de l'OIT. Enfin, l'orateur a noté la publication récente d'une étude conjointe IPEC/Union interparlementaire et présenté un film vidéo sur la campagne «Carton rouge au travail des enfants» lancée en relation avec le championnat de football des nations africaines au Mali, en janvier 2002.

- 86.** M. Hoff (vice-président employeur) a complimenté l'IPEC pour le succès de la campagne «Carton rouge au travail des enfants» et a invité le porte-parole des employeurs, M. Botha, à réagir aux réponses données par M. Tapiola aux questions soulevées pendant la réunion de la commission PFA. M. Botha a noté que, bien que le tableau 1.7 qui figure dans le rapport fournisse beaucoup d'informations, il fait également ressortir que l'action reste modeste si l'on considère l'énormité du problème. Il a souligné que les employeurs apprécient l'ampleur de la tâche et soutiennent sans réserve l'excellent travail de l'IPEC. M. Hoff a ajouté que, l'IPEC étant l'un des programmes les mieux financés de l'OIT, une approche plus large, couvrant d'autres domaines connexes tels que l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines, la réduction de la pauvreté et le développement des petites entreprises, devrait être adoptée. Une plus grande insistance sur la surveillance, l'évaluation et la mesure de l'impact serait également appréciée. L'orateur a demandé quels événements l'IPEC a prévu d'organiser pour son dixième anniversaire et a conclu son intervention en demandant que la prochaine réunion du comité directeur de l'IPEC soit programmée de telle sorte que le bureau de la Commission de la coopération technique puisse y être présent.
- 87.** M. Agyei (vice-président travailleur) a félicité l'IPEC du renforcement des initiatives prises pour faire de la publicité autour du programme et de la question du travail des enfants, comme en témoignent la parution de livres, de publications, de vidéocassettes et les progrès importants de la ratification des conventions n^{os} 138 et 182. Il s'est cependant déclaré préoccupé par le rythme lent des ratifications de la convention n^o 138. Il a également recommandé que des liens plus étroits soient établis entre le travail des enfants et les autres normes fondamentales du travail. L'IPEC en profiterait mieux si les travaux étaient davantage centrés sur le droit à l'éducation et la mobilisation sociale, afin de ne pas rater d'occasions importantes. L'orateur a appelé l'attention sur la Réunion d'experts de la région africaine sur l'inspection du travail et le travail des enfants, organisée en septembre 2001 à Harare à l'intention des inspecteurs du travail, et il s'est déclaré préoccupé par le fait qu'aucun rapport n'a été publié à ce jour. Il s'est réjoui que la question du travail des enfants ait attiré de nouvelles contributions et que de nouveaux donateurs se montrent plus attachés à la lutte contre ce problème. Il reste cependant nécessaire d'attirer de nouveaux donateurs. Considérant l'affectation des ressources de l'IPEC, l'orateur a déclaré que les travailleurs s'inquiètent du faible montant alloué à la région de l'Europe centrale et orientale et aux Etats nouvellement indépendants. Comme cela a été noté à la dernière réunion, le rapport de l'IPEC doit être élargi afin de rendre compte des partenariats entre l'IPEC, d'une part, et les syndicats et les organisations patronales, d'autre part. Des directives sur les rôles et les responsabilités des syndicats devraient être préparées et diffusées auprès du personnel de l'IPEC sur le terrain. L'orateur s'est dit préoccupé par le peu d'initiative de l'IPEC en matière de dialogue social et de coopération tripartite, et a estimé que la participation des partenaires tripartites à la formulation des programmes assortis de délais est insuffisante. Il a félicité l'IPEC de son action concernant l'égalité entre hommes et femmes et le VIH/SIDA. Il a également demandé des informations financières plus détaillées au niveau national.
- 88.** M. Anand (membre employeur), tout en appréciant le document soumis pour sa qualité, a suggéré de revoir les fonctions attribuées aux comités nationaux de direction afin de rendre ces instances plus efficaces et leur attribuer un champ d'action plus vaste. Il conviendrait de mettre au point et diffuser des directives sur leur fonctionnement. Les règles en vigueur à l'IPEC en ce qui concerne les autorisations de paiement devraient être rationalisées. Et l'IPEC, lui-même, s'il accomplit une mission remarquable en retirant des enfants du travail, n'en devrait pas moins établir des liens plus directs avec les programmes portant sur l'emploi des jeunes et la formation professionnelle. Enfin, il serait souhaitable que ce programme modifie la formule de présentation de son rapport en y incorporant des informations sur ce qui a été accompli dans le domaine du travail des enfants non seulement par lui-même, mais aussi par les gouvernements et les groupes au sein de l'OIT.

- 89.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a réaffirmé l'engagement de son gouvernement à éradiquer de son territoire toutes les formes de travail des enfants. Cependant, pour le gouvernement, seule une démarche procédant par étapes successives et axée en priorité sur les formes dangereuses de travail pourra conduire à long terme au succès. Or on peut craindre qu'avec le passage d'un mode de financement visant les activités de base à un système de financement national par projet les vrais problèmes risquent de passer au second plan, et les priorités des donateurs prendre le pas sur eux. Les efforts déployés par l'Inde en vue de la ratification de la convention n° 182 ont acquis aujourd'hui une certaine ampleur et le gouvernement a désormais mis en place un vaste programme à financement public sur le travail des enfants. L'intervenant a enfin fait observer que le développement économique, l'éradication de la pauvreté et l'instruction universelle constituaient véritablement les trois piliers de l'éradication du travail des enfants.
- 90.** Le représentant du gouvernement de la France a remercié M. Tapiola de sa réponse aux préoccupations exprimées par son gouvernement lors de la réunion de la Commission du programme, du budget et de l'administration et a rendu hommage à l'IPEC pour la qualité du travail accompli, soulignant que ce constat positif incite les pays donateurs comme la France à continuer de soutenir le programme. L'intervenant a également signalé la contribution précieuse apportée par le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) à la lutte contre le travail des enfants. Il a jugé bienvenue la campagne «Carton rouge au travail des enfants» menée par l'IPEC et a souhaité que cette campagne soit étendue aux autres régions, suggérant que les pays donateurs pourraient soutenir une telle initiative avec des ressources adéquates. Il a incité l'IPEC à œuvrer de concert avec d'autres organismes multilatéraux et faire converger davantage ses activités avec celles des autres programmes de l'OIT.
- 91.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a fait l'éloge des succès remportés par l'IPEC dans la lutte contre le travail des enfants et a souhaité que davantage d'informations soient données à propos du financement de l'action déployée au niveau mondial dans ce domaine, de manière à permettre une diversification des sources de financement des programmes assortis de délais. Elle a souligné à quel point il importe d'inclure la lutte contre le travail des enfants dans les stratégies de réduction de la pauvreté et, d'une manière générale, dans les programmes de développement économique.
- 92.** La représentante du gouvernement du Canada a déclaré apprécier la qualité du rapport présenté par l'IPEC. Elle a soumis un rectificatif concernant la déclaration de la représentante du Canada telle qu'elle ressort du rapport de la réunion du comité directeur de l'IPEC qui s'est tenue en novembre 2001². A ce titre, il conviendrait que la troisième phrase du paragraphe 16 se lise comme suit: «La représentante du Canada a considéré que le nombre de bénéficiaires plutôt que les montants dépensés devrait constituer le principal indicateur de succès.» Aux yeux du gouvernement, les approches régionales et thématiques revêtent une importance déterminante pour le succès des programmes de l'IPEC. L'intervenante a également exprimé son appui pour l'action déployée par l'IPEC sur le plan des inégalités entre hommes et femmes, tout en faisant valoir qu'une telle démarche devrait faire partie intégrante de l'ensemble du cycle de programmation. De même, il serait souhaitable que le travail accompli par d'autres organismes d'importance majeure soit reconnu comme tel et, justement, de nouer des liens entre tous ces organismes qui centrent leur action sur le travail des enfants. Des améliorations sont à rechercher sur le plan de la participation des populations locales et des enfants eux-mêmes aux activités de l'IPEC.

² Document GB.283/TC/2, annexe III.

93. Le représentant du gouvernement du Bénin a fait l'éloge de l'action déployée par l'OIT dans les pays d'Afrique et, notamment, de la campagne «Carton rouge au travail des enfants». Il a émis le souhait de voir cette campagne s'étendre à d'autres pays et aussi de voir les pays d'Afrique bénéficier à l'avenir d'une attention plus étroite dans ce domaine.
94. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a exprimé son appréciation de la qualité du rapport de l'IPEC, qui lui est apparu particulièrement complet et de consultation aisée.
95. Pour répondre aux questions soulevées, un représentant du Directeur général (M. Tapiola), après avoir remercié les membres de la commission pour la constance de leur soutien à l'IPEC, a signalé que le rapport global qui paraîtra prochainement abordera un grand nombre des questions tendant à la rationalisation et à l'établissement de liens plus étroits avec d'autres programmes de l'OIT, comme DÉCLARATION, le Secteur de l'emploi, d'une manière générale (EMP) et, plus particulièrement, le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS) ainsi que le Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork). De son point de vue, l'IPEC reconnaît la nécessité d'une approche large des problèmes de travail des enfants et renforce les liens qu'il a tissés entre le travail des enfants et les autres composantes relevant du secteur des principes et droits fondamentaux au travail. M. Tapiola a signalé aux membres de la commission qu'un certain nombre de manifestations étaient prévues pour marquer le dixième anniversaire de la création de l'IPEC. Le calendrier des réunions de novembre 2002 du comité directeur de l'IPEC sera fixé en veillant à ce que les membres du bureau de la Commission de la coopération technique puissent y prendre part. En dernier lieu, M. Tapiola a signalé l'action déployée par l'IPEC en Europe centrale et orientale, notamment en direction des enfants au travail sur la voie publique et de la traite des enfants.
96. M. Röselaers, directeur du Programme focal sur le travail des enfants (IPEC), a répondu à certaines questions concernant les initiatives prises par l'IPEC pour améliorer la participation tripartite. Il a signalé qu'une réunion informelle d'experts sur l'évaluation de l'impact s'était tenue en janvier 2002 et qu'à cette occasion des spécialistes venant de l'extérieur ont émis l'opinion que la démarche suivie en la matière par l'IPEC constitue ce que l'on peut trouver de meilleur, comparé à celle de bien d'autres organismes. M. Röselaers a également abordé la question des succès obtenus par l'IPEC au regard des objectifs définis pour les programmes assortis de délais. Il a expliqué les raisons pour lesquelles il est difficile de concilier pleinement les questions telles que la prise en charge pleine et entière des pays par eux-mêmes, la qualité, les cycles de financement des donateurs et les priorités. Il a rappelé que l'IPEC reste attaché à la diversification de ses sources de financement et étudie les formules qui lui permettraient d'accepter des fonds ne provenant pas des sources traditionnelles. Quant à l'idée d'un financement global en ce qui concerne le travail des enfants, l'intervenant a expliqué que cette option restait en suspens, car elle nécessite des consultations avec d'autres organismes multilatéraux. Il est un fait qu'une coopération existe entre l'IPEC et d'autres programmes de l'OIT tels que le Programme de promotion des questions de genre (GENPROM), le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité et, enfin, le Développement des petites et moyennes entreprises aux fins de l'emploi. Il existe en outre une coopération étroite entre l'OIT et l'UNICEF ainsi que la Banque mondiale, et des efforts plus soutenus ont été déployés en vue de renforcer la coopération avec l'UNESCO, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement, en particulier dans les pays concernés par les programmes assortis de délais. Enfin, l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes a marqué des progrès substantiels au sein de l'IPEC.

III. Rapport d'évaluation thématique: administration du travail

97. Le document a été présenté par une représentante du Directeur général (M^{me} Paxton), qui a fait ressortir l'importance des activités de coopération technique pour le secteur du dialogue social. Celle-ci a appelé l'attention de la commission sur le chapitre intitulé «Enseignements», soulignant que nombre de ses aspects sont susceptibles de présenter un intérêt pour les activités de coopération technique d'une manière générale. Faisant la synthèse des divers points abordés par le document, elle a souligné que certains éléments distinctifs se signalent particulièrement à l'attention par leur influence déterminante sur le succès — ou l'échec — de l'action de coopération technique. Ainsi, une conception rigoureuse des documents de projet, de même que la compétence et la ponctualité dans le soutien technique apparaissent décisifs, au même titre que le souci de la viabilité à long terme, des évaluations et de la faculté de reproduire ce qui a été expérimenté. Les centres régionaux de l'administration du travail se sont révélés assez prometteurs sur les plans, justement, du soutien technique et de l'exécution des projets concernant l'administration du travail. L'implication à la fois systématique et poussée des partenaires sociaux dans le processus général des activités de projet s'est, elle aussi, avérée critique pour le succès de celle-ci.
98. Le vice-président travailleur, M. Agyei, a déclaré souscrire à l'approche conceptuelle ressortant de ce document. Il a fait valoir que la définition de l'administration du travail de même que la nécessité de mettre en place une capacité nationale dans ce domaine, comme indiqué au paragraphe 7 de ce document, sont encore pleinement d'actualité. Cependant, l'intérêt de ce document ne réside pas exclusivement dans l'évaluation des projets concernant l'administration du travail, mais encore dans les nombreuses considérations qu'il contient à propos de la conception, de la gestion et de l'évaluation des projets. Ainsi, on peut se réjouir que le document dise sans ambiguïté que l'établissement d'une administration nationale du travail constitue un préalable absolu dans la perspective du travail décent et aussi que la participation effective des partenaires sociaux à la mise en œuvre des projets conditionne totalement l'étendue des réformes possibles. Pour ce qui est de la conception des projets, les objectifs doivent être axés sur le souci de résoudre des problèmes clairement identifiables. L'intervenant s'est déclaré vivement favorable à l'idée que les projets de coopération technique constituent un moyen de promouvoir la ratification et aussi l'application des normes pertinentes, cette politique devant rester la colonne vertébrale de l'action de l'OIT car, lorsque les gouvernements décident de mettre en œuvre certains projets, ils doivent être animés de la volonté politique de soutenir l'application des normes. L'intervenant a également abordé le problème de l'absence de coordination par rapport aux autres donateurs et aussi par rapport aux autres projets de l'OIT déployés dans le même pays sous le patronage de donateurs différents. A ce titre, une concertation au plus haut niveau serait souhaitable entre l'OIT et, en particulier, la Banque mondiale, pour parvenir à une meilleure coordination organique. Enfin, l'intervenant a déclaré souscrire aux conclusions concernant les enseignements à tirer, estimant que la méthodologie appliquée pour l'évaluation thématique mériterait d'être largement appliquée dans l'ensemble des structures de l'OIT et qu'une base de données sur les enseignements à tirer des projets de coopération technique devrait être établie dans les meilleurs délais.
99. Le vice-président employeur, M. Hoff, a déclaré souhaiter que le Bureau fournisse davantage d'informations sur chaque projet et rende ces informations accessibles par le site de l'OIT sur Internet. Il s'est félicité de l'inclusion dans le rapport des enseignements à tirer de l'expérience. Assurément, l'expérience ainsi acquise doit être mise à contribution à l'avenir pour la conception et la planification des projets. S'agissant des différents types de projets et de stratégies, on peut se féliciter que tous tendent à l'amélioration de la capacité nationale et s'inscrivent dans les objectifs stratégiques de chaque pays concerné. Les

efforts déployés pour associer les partenaires sociaux sont particulièrement méritoires et il convient de signaler à ce titre que l'implication des employeurs dans l'un des projets étudiés a fait naître un nouvel esprit de confiance et de coopération. La coordination entre le siège et le terrain s'est révélée satisfaisante même si, malencontreusement, on constate qu'il n'y a pas eu de véritable mise en commun des produits mis au point à travers différents projets ni de diffusion des bonnes pratiques. Sur le plan de l'évaluation, l'intervenant a rappelé combien il importe que les cibles soient identifiables et que les indicateurs de performance soient clairs et vérifiables. Comme les travailleurs l'ont fait avant lui, il a recommandé qu'une coopération plus étroite soit établie avec les autres donateurs. Enfin, il a préconisé l'utilisation de la formule largement éprouvée des projets pilotes, que ce soit au niveau d'un pays ou à un niveau sous-régional, réitérant que le Bureau devrait mettre en place un système assurant une large diffusion des enseignements acquis.

- 100.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a rappelé que le renforcement de l'administration du travail a toujours été l'une des missions fondamentales de l'OIT depuis les premiers jours de son existence: telle que définie par la convention qui s'y rapporte, l'administration du travail embrasse l'ensemble des activités de l'administration publique se situant dans la politique nationale du travail, ce qui, par définition, en fait l'élément déterminant de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique du travail. Il se trouve que bien des programmes de l'OIT, tels que l'IPEC ou le Programme mondial de l'OIT sur le travail décent, dépendent dans une large mesure d'une administration du travail solide et efficace pour que l'action déployée dans ce cadre soit couronnée de succès et produise des effets à long terme. L'intervenant a évoqué les diverses conventions qui définissent le cadre légal des activités de l'administration du travail dans les différents domaines. Il a rappelé qu'il n'y a pas si longtemps une unité assurait, au siège et dans plusieurs centres régionaux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, une coordination efficace des activités de l'OIT dans ce vaste domaine, mais que des bouleversements administratifs et l'amointrissement du soutien des centres régionaux ont eu pour effet de mettre sérieusement à mal ce programme. Malgré tout, certains des projets évalués se révèlent avoir eu un impact considérable en dépit du caractère particulièrement limité des ressources financières et humaines consacrées. Pour conclure, l'intervenant a émis l'espoir d'une recentralisation de l'ensemble des activités touchant à l'administration du travail, afin de consolider le potentiel existant dans ce domaine.
- 101.** Le représentant du gouvernement de la Chine a estimé qu'une meilleure diffusion des bonnes pratiques était nécessaire en proposant de recourir aux médias pour faire connaître les résultats de la coopération technique. Il a insisté sur la nécessité absolue de prendre en compte les besoins réels des pays lors de la conception des projets. Ceci devrait permettre de définir des objectifs raisonnables et de garantir la durabilité.
- 102.** Le représentant du gouvernement du Burkina Faso a souligné l'importance d'un renforcement des administrations du travail — seule solution possible pour accorder aux ministères chargés du Travail les moyens de promouvoir le travail décent et d'appliquer les politiques adéquates. L'un des objectifs de l'OIT est d'assurer des activités de coopération technique au profit de l'administration du travail. Il a rappelé que, depuis la dernière réorganisation du Bureau, il serait désormais nécessaire de mobiliser les départements de trois secteurs différents: le secteur II pour les services de l'emploi; le secteur III pour l'inspection du travail; et le secteur IV pour l'administration du travail et le tripartisme pour pouvoir mettre en œuvre les projets présentés en détail dans le document. Il a estimé que cette situation risquait de conduire à des incohérences et à une dispersion des efforts et a ajouté qu'il serait opportun de regrouper ces services en un département unique pour garantir un programme de coopération technique plus efficace. Il a rappelé que le travail décent est le principal objectif de l'OIT. Les objectifs stratégiques et les programmes prioritaires ont été établis. L'un d'entre eux est l'amélioration du dialogue social. A ce

propos, l'OIT a souligné le rôle fondamental de l'administration du travail, eu égard à toutes ses missions et activités. Néanmoins, l'aide de l'OIT reste insuffisante et n'est pas toujours systématique. L'orateur se demande si la fusion prévue entre GLLAD et IFP/Social Dialogue ne risque pas de mettre en péril la continuité de l'assistance du Bureau aux administrations du travail. Il est d'avis que la coopération technique devrait assurer un renforcement à long terme des ministères du Travail dans divers domaines. Pour parvenir à des résultats dans ces domaines, notamment dans les pays d'Afrique, il propose la création d'un programme régional pluriannuel.

- 103.** Le représentant du gouvernement du Bénin a souscrit aux déclarations de l'orateur précédent et a souligné que les activités de coopération technique devraient parvenir à chaque région, en accordant une attention spéciale aux pays d'Afrique francophone. Il a notamment mis en relief la nécessité pour les ministères chargés du Travail d'avoir un interlocuteur au sein de l'OIT, de la même manière que les organisations d'employeurs et de travailleurs, ce qui devrait conduire à la création d'une unité spécialisée chargée des questions du travail.
- 104.** La représentante du Directeur général, M^me Paxton, a remercié la commission pour ses précieuses observations. En réponse aux préoccupations exprimées au sujet de la restructuration qui a conduit à séparer les services de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de l'emploi, elle a assuré à la commission qu'elle aborderait la question avec PROGRAM et poursuivrait les travaux visant à garantir une bonne coopération avec les trois secteurs intéressés. En ce qui concerne la fusion de deux unités au sein du secteur du dialogue social, elle a assuré à la commission que toutes les fonctions de l'administration du travail seraient maintenues. En outre, la fusion de GLLAD et du Programme focal sur le dialogue social garantirait une participation systématique des partenaires sociaux dans la planification et l'exécution des activités pertinentes, condition considérée comme l'un des facteurs déterminants du succès de la mise en œuvre des projets. Elle a promis que les leçons tirées de cette évaluation seraient intégrées dans les futurs travaux du programme. A cet égard, elle a fait savoir que huit autres projets de l'OIT étaient en préparation dotés d'une composante administration du travail. Abordant une question spécifique, elle a souligné que le processus de diagnostic et d'enquête des administrations du travail s'est révélé utile pour conduire à des nouvelles activités de coopération technique ciblées.

IV. Autres questions

- 105.** Aucune autre question n'a été soulevée au titre de cette question à l'ordre du jour.
- 106.** Le président a fait savoir à la commission que, conformément à la procédure habituelle, le rapport de la réunion serait approuvé par le bureau au nom de la commission. Ce dernier se mettrait d'accord avec les coordinateurs régionaux sur l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Genève, le 19 mars 2002.